

# CONDITIONS DE VENTE

Les conditions générales de la vente et tout ce qui s'y rapporte sont régis uniquement par le droit français.

Les acheteurs ou les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux français (Paris).

Les diverses dispositions des conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres.

La nullité de l'une quelconque de ces dispositions n'affecte pas l'applicabilité des autres.

Le fait de participer à la présente vente aux enchères publiques implique que tous les acheteurs ou leurs mandataires, acceptent et adhèrent à toutes les conditions ci-après énoncées.

La vente est faite au comptant et conduite en euros.

Un système de conversion de devises pourra être mis en place lors de la vente. Les contre-valeurs en devises des enchères portées dans la salle en euros sont fournies à titre indicatif.

## DEFINITIONS ET GARANTIES

Les indications figurant au catalogue sont établies par Millon & Associés et les Experts, sous réserve des rectifications, notifications et déclarations annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente.

Les dimensions, couleurs des reproductions et informations sur l'état de l'objet sont fournies à titre indicatif. Toutes les indications relatives à un incident, un accident, une restauration ou une mesure conservatoire affectant un lot sont communiquées afin de faciliter son inspection par l'acheteur potentiel et restent soumises à lentièbre appréciation de ce dernier.

Cela signifie que tous les lots sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment précis de leur adjudication avec leur possible défauts et imperfections.

Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, une exposition préalable ayant permis aux acquéreurs l'examen des œuvres présentées.

Etant donné, la complexité des manuscrits décrits, l'Expert s'engage sur la description purement matérielle des manuscrits ainsi que sur l'époque où ils ont été réalisés. En revanche, les développements historiques, artistiques ou scientifiques qui accompagnent cette description sont fournis pour l'agrément du lecteur et à titre de complément informatif : à ce titre, ils n'entrent pas sous la responsabilité professionnelle de l'Expert ni sous celle de la Maison de ventes. Il en va de même au cas où des feuillets ou des éléments divers manqueraient dans les manuscrits: ceux-ci sont vendus dans l'état où ils sont parvenus jusqu'à notre époque, avec leurs manques & défauts, si bien que la responsabilité professionnelle de l'Expert ne pourra être recherchée sous le prétexte qu'un éventuel manque de feuillet(s) ne serait pas indiqué au catalogue.

Pour les lots dont le montant de l'estimation basse dépasse 2 000 € figurant dans le catalogue de vente, un rapport de condition sur l'état de conservation des lots pourra être communiqué gracieusement sur demande. Les informations y figurant sont fournies à titre indicatif uniquement. Celles-ci ne sauraient engager en aucune manière la responsabilité de Millon & Associés et les Experts.

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est à dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs

ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe et réclament en même temps le lot après le prononcé du mot adjugé, le dit lot sera remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir de nouveau.

## LES ENCHERES TELEPHONIQUES

La prise en compte et l'exécution des enchères téléphoniques est un service gracieux rendu par Millon & Associés.

A ce titre, notre société n'assumera aucune responsabilité si la liaison téléphonique est interrompue, n'est pas établie ou tardive. Bien que Millon & Associés soit prêt à enregistrer les demandes d'ordres téléphoniques au plus tard jusqu'à la fin des horaires d'expositions, elle n'assumera aucune responsabilité en cas d'inexécution au titre d'erreurs ou d'omissions en relation avec les ordres téléphoniques.

**FRAIS A LA CHARGE DE L'ACHETEUR**  
L'acheteur paiera à Millon & Associés, en sus du prix d'adjudication ou prix au marteau, une commission d'adjudication de :

21,74% HT soit 26% TTC

Taux de TVA en vigueur 19,6%

Prix global = prix d'adjudication (prix au marteau) + commission d'adjudication.

## IMPORTATION TEMPORAIRE

Les acquéreurs des lots marqués d'un astérisque (\*) devront s'acquitter, en sus des frais de vente, de la TVA, des droits et des taxes pour importation temporaire.

## LA SORTIE DU TERRITOIRE FRANÇAIS

La sortie d'un lot de France peut être sujette à une autorisation administrative. L'obtention du document concerné ne relève que de la responsabilité du bénéficiaire de l'adjudication du lot concerné par cette disposition.

Le retard ou le refus de délivrance par l'administration des documents de sortie du territoire, ne justifiera ni l'annulation de la vente, ni un retard de règlement, ni une résolution.

Si notre Société est sollicitée par l'acheteur ou son représentant, pour faire ces demandes de sortie du territoire, l'ensemble des frais engagés sera à la charge totale du demandeur. Cette opération ne sera qu'un service rendu par Millon & Associés.

## EXPORTATION APRES LA VENTE

La TVA collectée au titre des frais de vente ou celle collectée au titre d'une importation temporaire du lot, peut être remboursée à l'adjudicataire dans les délais légaux sur présentation des documents qui justifient l'exportation du lot acheté.

## PREEMPTION DE L'ETAT FRANÇAIS

L'Etat français dispose, dans certains cas définis par la loi, d'un droit de préemption des œuvres vendues aux enchères publiques.

Dans ce cas, l'Etat français se substitue au dernier enchérisseur sous réserve que la déclaration de préemption formulée par le représentant de l'état dans la salle de vente, soit confirmée dans un délai de quinze jours à compter de la vente.

Millon & Associés ne pourra être tenu responsable des décisions de préemptions de l'Etat Français.

## RESPONSABILITE DES ENCHERISSEURS

En portant une enchère sur un lot par une quelconque des modalités de transmission proposées par Millon & Associés, les enchérisseurs assument la responsabilité personnelle de régler le prix d'adjudication de ce lot, augmenté de la commission

d'adjudication et de tous droits ou taxes exigibles. Les enchérisseurs sont réputés agir en leur nom et pour leur propre compte, sauf convention contraire préalable à la vente et passée par écrit avec Millon & Associés.

En cas de contestation de la part d'un tiers, Millon & Associés pourra tenir l'encherisseur pour seul responsable de l'encherisseur en cause et de son règlement.

## DEFAUT DE PAIEMENT

Conformément à l'article 14 de la loi n° 000-6421 du 10 juillet 2 000, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant

## MILLON & ASSOCIES SE RESERVE

### LE DROIT DE RECLAMER A L'ADJUDICATAIRE DEFAILLANT:

- des intérêts au taux légal
- le remboursement des coûts supplémentaires engagés par sa défaillance, avec un minimum de 250€
- le paiement du prix d'adjudication ou :
- la différence entre ce prix et le prix d'adjudication en cas de revente s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés pour les nouvelles enchères
- la différence entre ce prix et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés pour les nouvelles enchères.

Millon & Associés se réserve également le droit de procéder à toute compensation avec les sommes dues par l'adjudicataire défaillant ou à encaisser les chèques de caution si, dans les 2 mois après la vente, les bordereaux ne sont toujours pas soldés.

## ENLEVEMENT DES ACHATS, ASSURANCE, MAGASINAGE ET TRANSPORT

Millon & Associés ne remettra les lots vendus à l'adjudicataire qu'après encaissement de l'intégralité du prix global.

Il appartient à l'adjudicataire de faire assurer les lots dès leur adjudication puisque dès ce moment, les risques de perte, vol, dégradations ou autres sont sous son entière responsabilité. Millon & Associés décline toute responsabilité quant aux dommages eux-mêmes ou à la défaillance de l'adjudicataire de couvrir ses risques contre ces dommages.

Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à un enlèvement rapide de leurs lots.

A partir de la 3ème semaine, des frais de stockage et des frais fixes de transfert de nos locaux vers notre entrepôt seront facturés au moment du retrait des lots aux conditions suivantes :

## A PARTIR DE LA 3ÈME SEMAINE

FRAIS DE STOCKAGE PAR LOT ET PAR SEMAINE	FRAIS FIXES DE TRANSFERT PAR LOT
Objets 3 € HT	Objets 15 € HT
Tableaux 5 € HT	Tableaux 15 € HT
Meubles 8 € HT	Meubles 40 € HT

La manutention et le magasinage n'engagent pas la responsabilité de Millon & Associés.

Millon & Associés n'est pas responsable de la charge des transports après la vente. Si elle accepte de s'occuper du transport à titre exceptionnel, sa responsabilité ne pourra être mise en cause en cas de perte,

de vol ou d'accidents qui reste à la charge de l'acheteur.

## PROPRIETE INTELLECTUELLE

La vente d'un lot n'importe pas cession des droits de reproduction ou de représentation dont il constitue le cas échéant le support matériel.

## PAIEMENT DU PRIX GLOBAL

Millon & Associes précisent et rappelle que la vente aux enchères publiques est faite au comptant et que l'adjudicataire devra immédiatement s'acquitter du règlement total de son achat et cela indépendamment de son souhait qui serait de sortir son lot du territoire français (voir « La sortie du territoire français »).

Le règlement pourra être effectué comme suit :

- en espèces dans la limite de 3 000 € (résidents français)
- par chèque bancaire ou postal avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité
- par carte bancaire Visa ou Master Card
- par virement bancaire en euros aux coordonnées comme suit :

## DOMICILIATION :

BNP PARIBAS Agence Centrale,  
1 boulevard Haussmann, 75009 Paris  
CODE BANQUE : 3 0004  
CODE GUICHET : 00828  
N° DE COMPTE : 00010656185  
CLÉ RIB : 76  
IBAN : FR76 3 000 4008 2800 0106  
5618 576  
CODE SWIFT : BNPAFRPPAC